



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5853

du 30/08/2016

**Formulaire de choix dans l'enseignement primaire  
Cours de religion – cours de morale non confessionnelle – dispense du  
cours de religion et de morale non confessionnelle**

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles de l'enseignement primaire officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles de l'enseignement primaire libre non confessionnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Chefs d'établissement des écoles de l'enseignement primaire officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Chefs d'établissement des écoles de l'enseignement primaire libre non confessionnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li><li>- Aux Chefs d'établissement des écoles de l'enseignement primaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</li></ul>
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel	
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Primaire Ordinaire et spécialisé	
<b>Type de circulaire</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
<b>Période de validité</b>	<u>Pour information</u>
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du 01/09/2016 <input type="checkbox"/> Du au	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;</li><li>- Au Service général de l'Inspection ;</li><li>- Aux Organisations syndicales ;</li><li>- Aux Fédérations d'associations de parents.</li></ul>
<b>Documents à renvoyer</b>	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
<b>Mots-clés :</b> Déclaration, choix, cours de religion, cours de morale non confessionnelle, dispense, primaire.	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale	
Personne de contact		
Service ou Association : DGEO – Direction de l'Organisation des Etablissements d'Enseignement fondamental ordinaire		
Nom et prénom	Tél	Email
Brigitte MARCHAL	02/690.83.98	brigitte.marchal@cfwb.be
Service ou Association : DGEO – Direction des Affaires générales et de l'Enseignement spécialisé		
Nom et prénom	Tél	Email
William FUCHS	02/690.83.94	william.fuchs@cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2016 portant application de l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement fixe un modèle de déclaration relative au choix du cours de religion ou de morale non confessionnelle ou de la dispense de ces cours à souscrire lors de la première inscription d'un élève dans un établissement officiel d'enseignement primaire ou dans un établissement d'enseignement primaire libre non confessionnel qui offre le choix entre les différents cours de religion ou de morale non confessionnelle.

Vous trouverez en annexe le modèle de cette déclaration.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse

Formulaire de choix dans l'enseignement primaire  
Cours de religion – cours de morale non confessionnelle – dispense du cours de religion et de morale non confessionnelle

\*\*\*\*\*

Choix réservé, par l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Lors de la première inscription d'un élève, les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, ont la possibilité de choisir pour celui-ci, par déclaration signée, un cours de religion catholique, islamique, israélite, orthodoxe ou protestante ou un cours de morale non confessionnelle, à raison d'une période hebdomadaire..

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Décret du 22 octobre 2015, un cours de philosophie et de citoyenneté est dispensé dès la rentrée 2016 dans les établissements de l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé à raison d'une période hebdomadaire pour chaque élève en lieu et place d'une période de religion ou de morale.

Les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, ont le droit d'obtenir, sans motivation, la dispense de suivre la période de cours de religion ou de morale non confessionnelle hebdomadaire. En cas de demande de dispense pour l'élève de fréquenter un de ces cours, l'horaire hebdomadaire comprend dans ce cas une deuxième période de cours de philosophie et de citoyenneté.

Conformément au pacte scolaire :

- le choix des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, entre ces cours, est entièrement libre;
- il est formellement interdit d'exercer sur le bénéficiaire de ces choix une pression quelconque et des sanctions disciplinaires pourront frapper les membres du personnel qui auraient enfreint cette interdiction.

Les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, disposent d'un délai de 6 jours scolaires ouvrables pour restituer le présent formulaire dûment signé au chef d'établissement.

Les parents ou la personne investie de l'autorité parentale peuvent modifier leur choix au début de chaque année scolaire, seulement et uniquement entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard de données à caractère personnel, les parents ou la personne investie de l'autorité parentale ont un droit d'accès aux données communiquées moyennant une demande écrite avec preuve d'identité envoyée à l'adresse de l'établissement d'enseignement à l'attention du responsable du traitement. Le droit à la rectification peut être exercé à tout moment.

## DECLARATION

**relative au choix du cours de religion, du cours de morale non confessionnelle ou, en dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle, d'une 2<sup>ème</sup> période du cours de philosophie et de citoyenneté**

Je soussigné(e).....parent,  
personne investie de l'autorité parentale à l'égard de (1).....  
..... élève de (2).....  
.....

déclare avoir pris connaissance de la note encadrée ci-dessus et, conformément à la liberté que me confère la loi, avoir choisi pour l'élève précité :

Soit (3) :

Le cours de religion catholique

Le cours de religion islamique

Le cours de religion israélite

Le cours de religion orthodoxe

Le cours de religion protestante

Le cours de morale non confessionnelle

Soit (4) :

En dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle, une 2<sup>ème</sup> période de cours de philosophie et de citoyenneté.

Le..... (5)

.....(6)

### Notes

(1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant

(2) Classe fréquentée et désignation de l'établissement

(3) Cocher, le cas échéant, le cours choisi

(4) ne remplir cette mention que dans le cas où ni le cours de morale non confessionnelle ni un des cours de religion n'a été choisi

(5) Lieu et date

(6) Signature